



**Brunswick  
La Morinerie**  
AVOCATS

## COMMUNIQUE

Philippe Brunswick et Maxime de La Morinerie s'associent au sein du cabinet Brunswick La Morinerie.

Spécialisé en contentieux des affaires, le cabinet accompagne ses clients, PME-ETI françaises et internationales cotées ou non ainsi que leurs dirigeants, investisseurs financiers et industriels, acteurs du secteur de la banque de la finance, entreprises innovantes, confrontées à des situations conflictuelles.

Disposant d'une double formation en droit et en finance, Philippe Brunswick et Maxime de La Morinerie ont en particulier développé une expertise reconnue en matière de litiges de haut de bilan incluant les litiges post-acquisition, les conflits d'actionnaires, les actions en responsabilité et les contentieux bancaires et financiers.

Ils interviennent également en contentieux commerciaux, immobiliers ainsi qu'en restructuring (principalement côté créanciers et actionnaires).

Le cabinet a également pour axe de développement les modes alternatifs de règlement des différends, dont la médiation.

Brunswick La Morinerie a par ailleurs conclu un partenariat avec FTMS, cabinet composé de huit associés et d'une vingtaine d'avocats. Créé il y a plus de 30 ans, FTMS assiste des grands groupes, des PME, ainsi que leurs dirigeants, en contentieux, en conseil et en communication de crise. S'appuyant sur leur notoriété respective dans la gestion des affaires complexes et sensibles, ce partenariat permettra aux deux structures de mutualiser leurs expertises et de développer des offres communes.

\*\*\*

**Philippe Brunswick** dispose d'une double formation en droit et en finance. Il est diplômé d'HEC Paris et titulaire d'un DESS de droit fiscal à l'Université Paris V - Paris Descartes. Après trois ans passés aux Etats-Unis et au Canada, il a commencé son activité professionnelle en France chez Maître Hubert Lafont, administrateur judiciaire. Il a ensuite rejoint le Cabinet Vaisse-Lardin & Associés où il est resté 6 ans, dont 3 en tant qu'associé.

Philippe a créé son cabinet en 1987 ainsi que le cabinet Brunswick en 1989, avant de cofonder en 2019 le cabinet Brunswick La Morinerie.

**Maxime de La Morinerie** dispose d'une double formation en droit et en finance. Titulaire d'une maîtrise en droit anglais obtenue à l'Université Paris II-Assas en échange avec University College London et d'un Master 2 en droit des affaires et de l'économie de l'Université Paris I-Sorbonne, Maxime est également diplômé de l'EM Lyon (Msc in Management) et de l'IFOMENE (Médiation).

Maxime a exercé successivement au sein des cabinets Clyde & Co, Jones Day et Brunswick, avant de cofonder en 2019 le cabinet Brunswick La Morinerie.